

lieu d'augmenter en nombre et en importance s'affaiblit, décroît, s'anglifie et menace de disparaître au milieu des autres origines, qui, seules, font des efforts louables et surhumains, pour gagner et conserver la pré-éminence des avantages et du rang.

En avril 1864, je disais dans l'une de mes correspondances au rédacteur d'un journal publié dans notre district : "Montrez à nos législateurs, qu'ils comprennent trop bien l'importance du fort salaire ou d'un portefeuille et trop peu l'avenir de leurs compatriotes. Faites voir à ces fameux hommes de partis, qui n'ont réellement de patriotisme que pour le drapeau sous lequel ils sont enrôlés, qu'ils travaillent à la destruction de notre nationalité. Faites-leur comprendre que l'union de ceux qui sont attachés aveuglément à ces partis extrêmes connus sous la dénomination de Rouge et de Bleu, sont autant de pactes que la concorde répudie et condamne; car, lorsqu'on veut arriver par le même chemin ou au même but, il ne faut pas se désunir et rompre la bonne intelligence qui doit présider parmi nous. Espérons qu'un avenir peu éloigné réunira sous le grand drapeau de la nationalité ces partis différents et opposés l'un à l'autre, et munis de cette égide protectrice nous saurons sauvegarder nos droits, notre langue et nos institutions tant civiles que religieuses: l'union seule fait la puissance et la force d'un peuple."

Sans être prophète ou visionnaire, mes appréhensions et mes avertissements quoique donnés d'assez loin, c'est-à-dire en 1864, n'étaient-ils pas bien fondés et n'avais-je pas prévu à cette époque ce qui est aujourd'hui un fait accompli?...

Allons, M. le rédacteur du *National*, débarrassez-vous pour un instant de l'esprit désordonné de parti, qui est mauvais conseiller. Admettez que le parti que je suggère est bien le parti des hommes modérés, des honnêtes gens et le seul qui peut faire face à la situation dangereuse où nous sommes relégués; aussi, sa vitalité effective ne tient-elle que d'un effort énergique de la part de ceux qui, comme vous, ont le pouvoir et la mission de le fonder et de réunir sous son drapeau la population canadienne-française.

Je terminerai donc, M. le rédacteur du *National*, en vous disant, que si vous ne connaissez point dans le moment celui qui a eu le courage d'écrire dans l'intérêt d'une bonne cause, il vous connaît cependant assez intimement. Il sait que vous avez du talent, une haute éducation et qui plus est de l'honnêteté; conséquemment, il espère et suppose, que vous n'approuvez point ces hommes tarés ou ces fanatiques en politique, qui pleins d'orgueil et de vanité ne veulent point plier et veulent mourir dans leur entêtement et avec leurs opinions opiniâtres et exagérées: alors, il fait appel à vos sentiments nobles et patriotiques, pour vous conjurer de donner non seulement votre adhésion au programme du nouveau parti, mais de vous mettre en zélé promoteur à la tête du mouvement, afin qu'il ait l'honneur de marcher avec vous et avec

LE DRAPEAU BLANC.

FAITS DIVERS.

SCÈNE CURIEUSE.—Dimanche après-midi, le 14, un jeune homme bien mis et paraissant appartenir au monde élégant voulait à tout prix pénétrer dans un hôtel de la rue Bonaventure. La porte d'entrée lui était fermée et il avait beau frapper, on resta sourd à l'intérieur. Il ne se tint cependant pas pour battu. Apercevant une porte de cour plus ou moins délabrée, il s'en approche et fait tant des pieds et des mains qu'il réussit à passer la tête par une ouverture, mais les épaules offrirent trop de volume et l'aventureux gandin voulut rétrograder. Ne sort pas qui veut d'où l'on entre, témoin la belette du bonhomme Lafontaine, et Monsieur... resta la tête au nord et les pieds au sud. Son supplice allait se prolonger, si un passant charitable ne se fut chargé de délivrer du pilori le jeune imprudent.

Nous lisons dans le *Pionnier de Sherbrooke*:

Vendredi le 12, M. P. S. Gendron, l'actif député de Bagot arrivait en cette ville, en route vers le canton de Ditton. Il s'y rendit le lendemain, en compagnie du Révd. M. Blanchard, missionnaire de Cookshire et aussi de Ditton. Ces dévoués visiteurs y ont passé deux jours, dimanche et lundi. La mission de M. Blanchard a été couronnée d'un beau succès; il a communiqué cinquante-six personnes et administré le baptême à huit petits enfants. Quant au dévoué président de la belle société de colonisation de Bagot, M. Gendron, il s'y est occupé des intérêts de cette intéressante colonie. Hier, il était de retour et nous faisait un récit fort encourageant touchant l'avenir de ce canton. Le nombre des habitants augmente rapidement et tous sont animés de courage et remplis d'espérance. Le printemps pluvieux qui s'est partout fait sentir, leur a malheureusement causé beaucoup de dommage. Espérons cependant que la Providence ne les abandonnera pas. Qu'ils n'oublient point que "ceux qui sèment dans les larmes, récolteront dans la joie."

Il y a eu Mercredi soir, le 10, à Lévis, une tragédie à bord du navire *Squando*, mouillé au quai de la Fonderie à Lévis. C'était à l'heure du thé. Il se trouva que du sucre avait été perdu. Deux matelots du bord, hommes de couleur, nommés respectivement Santa Rosa Gumb et Richard Lawrence, se mirent à s'accuser l'un et l'autre en termes violents. Lawrence tira son couteau en le brandissant d'une manière menaçante et Gumb courut chercher son rasoir. Les deux matelots se rapprochèrent l'un de l'autre, et Gumb, sans perdre de temps se mit à entailler Lawrence d'une façon horrible. Il lui coupa plusieurs muscles du bras gauche, lui fit des entailles béantes aux épaules, et une blessure de quatre pouces de longueur et d'un demi-pouce de profondeur dans le côté.

D'un autre côté, Lawrence en étrenant son antagoniste lui coupa l'oreille droite et le pouce gauche.

Lawrence perdit beaucoup de sang. Tous deux furent immédiatement arrêtés par le constable Chrétien, du détachement de la police provinciale de Lévis, et amenés à la station de la rue Ste. Ursule, à Québec.

On envoya quérir le Dr. LaRue, qui examina l'état des blessés et ordonna que Lawrence fût transporté immédiatement à l'hôpital de Marine.

Gumb, qui est un nègre d'une forte stature, des Antilles, a été écroué.—*Événement.*

NOUVEAU.—Dans la nuit de samedi à dimanche, entre une heure et deux, pendant que le *Montréal*, allant à toute vapeur, venait de passer le port St. François et approchait de Trois-Rivières, le pilote vit un homme sortir du salon, marcher sur l'avant du bateau jusqu'à la palissade qui protège les promeneurs impru-

dents et arrivé là tomber par dessus bord la tête la première. Aussitôt le pilote sonna l'alarme, le bateau arrêta, l'on mit des embarcations à l'eau, mais on ne retrouva aucune trace du noyé. La malheureuse victime de cet accident est parait-il un jeune homme du nom de C. J. Cahoon, de Providence, R. I., âgé de 34 ans. L'accident a eu lieu à 1.20 a. m. A ce moment le vapeur se trouvait à trois milles de Trois-Rivières. Avant qu'on ait pu lui porter secours, il avait été frappé par les roues et tué. M. Cahoon faisait partie d'une expédition de pêche dans le bas du fleuve.

UNIVERSITÉ-LAVAL

CONCOURS DE POÉSIE.

La Faculté des Arts, de l'Université-Laval, ouvrit, naguère un concours de poésie française. Elle se proposait de donner aux jeunes talents une occasion d'essayer leurs forces. Accueilli avec une faveur marquée, par les amis des lettres, le concours de poésie produisit, à son début d'heureux résultats. Des poètes, déjà avantageusement connus par leurs œuvres, n'ont pas dédaigné les lauriers académiques; d'autres ont révélé un véritable talent.

Aujourd'hui, la Faculté des Arts de l'Université-Laval ouvre de nouveau le concours de poésie. Mais, rappelant le mot du poète romain :

Trahit sua quemque voluptas,

elle croit devoir laisser au libre choix du poète, le sujet qu'il lui plaira de traiter. Tout en respectant les autres lois du concours, la Faculté couronnera celle des pièces de poésie qui lui paraîtront, quel qu'en soit le sujet et quel qu'en soit le genre, atteindre un degré voisin de la perfection. Le concours de poésie sera clos le 31 mai 1875.

RÈGLEMENT

Concernant le concours de poésie française.

Art. I.—Le concours de poésie française a lieu tous les deux ans; il alterne avec le concours d'éloquence.

Art. II.—Trois médailles, frappées aux armes de l'Université-Laval, sont proposées aux lauréats: l'une en or, la seconde en argent, la troisième en bronze.

Art. III.—Ces prix sont donnés au mérite absolu, et proclamés en séance solennelle de l'Université.

Art. IV.—L'œuvre des concurrents doit être adressée en double copie, et franco, au secrétaire de la Faculté des Arts, avant le trente-un mai, de l'année du concours, et porter une épigraphe ou devise, reproduite dans un pli cacheté, contenant le nom et la demeure de l'auteur, avec la déclaration, signée, que l'ouvrage est inédit.

Art. V.—Toutes les pièces présentées au concours deviennent la propriété de la Faculté des Arts, qui, seule, peut permettre de les publier.

Art. VI.—Ces pièces sont soumises à l'approbation d'un jury, choisi par cette même Faculté.

Art. VII.—Sont exclus du concours: 1o. les membres et les officiers de l'Université; 2o. les élèves des collèges et des écoles; 3o. tous ceux qui se font connaître directement ou indirectement, avant la proclamation des lauréats.

L. BEAUDET, Ptre.,
Sec. Fac. des Arts.

INDEX DES MAISONS COMMERCIALES ILLUSTRÉES AUX PAGES 304 & 305

- 1.—H. Shorey & Cie; Hards faites: 23, Rue Ste. Hélène.
- 2.—H. J. Shaw; Encanteur et Marchand à Commission, 656, Rue Craig.
- 3.—Bloc Barron; Bureaux de l'Assurance Royale Canadienne, 160, Rue St. Jacques.
- 4.—Champ de Courses de L. W. Decker; au Village St. Jean Baptiste.
- 5.—Hotel d'Ottawa; Brown et Perley, Propriétaires, 246 à 248, Rue St. Jacques.
- 6.—E. G. Mellor; Magasin de bijoux, 285, Rue Notre-Dame.
- 7.—H. B. Ives & Cie; Fonderie, 113 à 125 Rue Queen.
- 8.—L. J. Campbell & Cie; Courroies en Cuir &c., 594 à 598, Rue St. Joseph.
- 9.—Gault Bros. & Co; Marchandises sèches, Lainages Canadiens, 21, Rue Ste. Hélène.
- 10.—Savage, Lyman & Cie; Bijoux et articles de fantaisie, 226, 228, Rue St. Jacques.
- 11.—John Murphy & Cie; Marchandises Sèches, 403, 405, Rue Notre-Dame, et 155, 157 Rue St. Pierre.
- 12.—M. Fisher & fils; Manufacture de lainages, Ecluses St. Gabriel.
- 13.—Hotel St. Laurent; F. Geriken, Propriétaire, 139, Rue St. Jacques.
- 14.—J. C. McLaren; Harnais et Courroies, 12 Rue Bonaventure.
- 15.—Jas. Baylis; Tapis, 459, 461, Rue Notre-Dame.
- 16.—Macdougall & Davidson; Courtiers, Agents de l'Assurance "North British & Mercantile," 72 Rue St. François Xavier.
- 17.—Muir, Ewan & Cie.; Hards Faites; Lainages Anglais et Canadiens, 36 et 38 Rue St. Joseph.
- 18.—Salle des Artisans; Bureau du Chemin de Fer Sud-Est, 204 Rue St. Jacques.
- 19.—Magasins des Dames de l'Hôtel-Dieu; Rue St. Paul: Kerry Watson & Cie.; Drugistes en Gros, No. 351. Gustave B. Fabre; Marchand de Fer, No. 349. Hodgson, Murray & Sumner; Marchandises Sèches, No. 347. Alex. Buntin & Cie; Manufacture de Papier, No. 345. John L. Cassidy & Cie.; Verrerie, Porcelaine, No. 339. Adolphe Roy & Cie.; Marchandises Sèches, No. 337. La Compagnie Canadienne de Caoutchouc, No. 335. G. L. Rolland & Fils; Chaussures, No. 333.
- 20.—J. & R. O'Neil; Marchandises Sèches, 138 Rue McGill.
- 21.—Thos. A. Haines; New-York & Boston Piano Company, 432 Rue Notre Dame.
- 22.—Wight & Deschamps; Marchandises Sèches, 906 Rue St. Catherine.
- 23.—Hotel Albion, Decker, Stearns, et Murray; 141, Rue McGill.
- 24.—Brown & Claggett; Marchandises Sèches et de Fantaisie; 436, 438 Rue Notre-Dame.
- 25.—Hotel Montreal, Decker & Cie., Propriétaires; 6 et 8 Place de la Douane.

- 26.—Banque des Marchands, Jackson Rao; Caissier, Rue St. Jacques et St. Pierre.
- 27.—Cooper & Linton; Manufacture de Chaussures, Place Bonaventure.
- 28.—Hotel du Canada, Aimé Beliveau, Propriétaire; 17 Rue St. Gabriel.
- 29.—Ireland, Gay & Co.; Marchands de Fer, Bâtisse des Sœurs Grises, Rue St. Pierre.
- 30.—Life Association of Scotland; Côte Place d'Armes et Rue St. Jacques; P. Wardlaw, Secrétaire.
- 31.—Caisse d'Economie de la Cité et du District; E. J. Barbeau, Caissier; 176 Rue St. Jacques.
- 32.—A. Ramsay et fils; Huils et Peintures; 37-41 Rue de Recollets.
- 33.—J. L. Hardman & Co; Courroies, tuyaux de cuir, &c., 107, 109, Rue Queen.
- 34.—Michel Lefebvre; Manufacture de Vinaigre, 40, Rue Bonsecours.
- 35.—Manufacture Canadienne de Caoutchouc; Francis Scholtes, Gérant, 272, Rue Ste. Marie.
- 36.—J. Smith & Cie; Epiciers en Gros, 24, Place Chaboillez.
- 37.—C. E. Pariseau; Meublier, 449, Rue Notre-Dame.
- 38.—T. W. Higgins & Frères, Vins et liqueurs en gros, 24, 28, Rue St. Maurice.
- 39.—E. Muir; Chimiste et Droguiste, 307, Rue Notre Dame, Coin de la Place d'Armes.
- 40.—R. Spencer; Chimiste & Droguiste, Coin des Rues Notre-Dame et McGill.
- 41.—Moulin à Coton de la Cie. Victor Hudon; Hochelaga.

Nous devons à l'obligeance de M. H. N. Grenier, photographe, 51, rue St. Vincent, plusieurs des portraits que nous reproduisons aujourd'hui en gravure: notamment ceux de MM. Loranger, Laroque, &c. Celui de M. Coursol est d'après Notman; et celui de M. l'Abbé Deschamps, d'après M. Desmarais, rue Notre-Dame, près de la paroisse.

Dans notre prochain numéro, entre autres gravures commémoratives de la fête du 24-25, nous placerons les sujets suivants:

- La procession.
- Les arcs de triomphe.
- Scène à l'église Notre-Dame.
- Le banquet dans la salle Bonsecours.
- Le concert à l'Isle Ste. Hélène.
- Le dortoir au Palais de Crystal.
- La Convention.
- Etc., etc., etc.

LES RUINES

DE

MON COUVENT

TRADUIT DE L'ESPAGNOL PAR
M. LÉON BESSY.

(Suite.)

Je respirais encore une fois librement. L'air de la crypte me parut embaumé, et celui des catacombes extrêmement agréable et vivifiant. Je me croyais là tout à fait en sûreté. Les paroles du pilote, durant ce péril imminent, n'avaient fait comprendre que s'ils étaient offert de lui-même à poursuivre le fantôme, c'était dans l'espoir de retrouver l'ami des jours les plus heureux de sa vie.

Néanmoins, je devais me tenir sur mes gardes. Ces apparitions popularisées par la terreur, ces tintements de cloche plusieurs fois répétés, et les cris auxquels André avait eu recours pour me sauver, devaient avoir attiré l'attention du chef du détachement, et il allait sans doute apostor dans les cloîtres et dans l'église des sentinelles qui m'empêcheraient de faire un pas dans ma chère solitude.

Cette idée m'affligeait extrêmement.

LV.

Je n'étais que depuis quelques minutes dans les catacombes, quand j'entendis ouvrir la porte de la crypte.

—Manuel, es-tu ici? dit le pilote de la voix d'un homme qui n'a pas un moment à perdre.

—J'y suis, lui répondis-je presque à l'oreille.

—Tu en reviens d'une belle. Mais il ne faut pas perdre une seconde. Avant le point du jour, tu dois quitter cette retraite. Quand tu entendas sonner deux heures à l'église de la Pitié, j'entrerai en faction à la porte du centre. Tu n'auras pas loin à aller. Il y a une auberge sûre à deux pas d'ici. Tu verras briller une lumière derrière deux de ses fenêtres, dans la seconde chambre. Laisse là ton froc, et mets ce pantalon, cette redingote et cette toque.

—Jamais, jamais, lui répondis-je. Ma vie ne vaut pas la peine que l'on s'efforce de la prolonger.

—Ne t'obstine pas, Manuel; tu n'aurais pas même cette consolation de mourir. Ecoute-moi. On veut punir l'attentat de l'autre jour, et l'on compte pour cela sur la force armée; mais on ne sait pas qu'elle est vendue. Demain il ne restera pas ici pierre sur pierre, et beaucoup ont juré de visiter jusqu'aux sépultures, pour en retirer vivant le fantôme qui a fait tant de bruit. L'un de mes compagnons veut à tout prix le découvrir, et c'est un homme terrible: c'est le même qui a fait périr ton vieil ami.

—Tu le connais donc?

—Depuis douze ans je le traîne à ma remorque, et, quoique d'un caractère indomptable, il m'est très-utile. Maintenant nous vivons ensemble dans la même auberge. A quoi te décides-tu? Es-tu encore indécis?